

ATTENTION : Obligation de déclaration avant le 1^{er} Juillet 2023

Nouvelle obligation de déclaration pour tous les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

À partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1^{er} juillet 2023. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances pour 2020.

Comment effectuer la déclaration de ses biens immobiliers ?

Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel ou professionnel du site <u>impots.gouv.fr</u> impérativement avant le 1^{er} juillet 2023.

Pour ce faire, connectez-vous à votre espace personnel ou professionnel sur le site <u>impots.gouv.fr</u> avec votre numéro fiscal et votre mot de passe et allez dans l'onglet « **Biens immobiliers** » pour effectuer pour chacun de vos biens une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant) et de loyer mensuel (facultatif).

Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues des services fiscaux seront pré-affichées.

Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

Couleur CAPITAL

Adresse: 39, rue Rachais - 69007 Lyon - Téléphone +33 (0)4 37 66 27 49

SARL au capital de 178 500 € - RCS Lyon N°53510842700019

Conseiller en Investissement Financier – ANACOFI-CIF N°E002968 – Courtier en Assurance, CAT B – ORIAS N°11064432 – www.orias.fr Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce : Carte Professionnelle n° CPI 6901 2016 000 013 203 délivrée par CCI de Lyon Métropole, sans détention de fonds.

Responsabilité Civile & Garantie financière ZURICH insurance PLC 7400026945 V2023 01



Nous sommes toujours à votre écoute pour vous accompagner dans votre optimisation patrimoniale et fiscale, la préparation de la retraite et constitution ou développement de votre capital : appelez-nous pour en parler.

N'hésitez pas à nous contacter et à nous recommander à vos amis pour qu'ils bénéficient des mêmes conseils adaptés.

Restant à votre écoute,

Notre métier, vous accompagner avec une palette de solution pour réduire vos impôts, pour tous vos placements (assurance vie, Plan Epargne Retraite...), pour vos investissements immobilier (achat/revente) et le conseil patrimonial.

Bien cordialement,

Christine Picasso & Thierry PUJERVIE

06.20.56.29.63 06.07.76.47.36

Textes de loi et références : LOI n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020